

Bulletin d'information de la CTrip, n° 8, 3 nov. 2008

Table des matières

Vers un développement bilatéral ?	2
Dépôt du référendum contre la libre circulation	4
Défis pour les conventions collectives : il est temps d'agir pour protéger l'Europe sociale.	5
Le PS soutient l'extension de la libre circulation des personnes	6
La direction de l'UDC est opposée au paquet de la libre circulation des personnes	7
L'inexorable glissade de Blocher	8
Peter Spuhler : "Un refus des accords bilatéraux serait une catastrophe"	9
Un «non» incompatible	11

Vers un développement bilatéral ?

26 septembre 2008

Une enquête se penche sur la libre-circulation des travailleurs entre le canton de Neuchâtel et le Doubs.

Le dernier numéro d'*En direct*, journal de la recherche et du transfert de l'arc jurassien produit par l'université de Franche-Comté présente une étude conduite à la demande du Canton de Neuchâtel et du Conseil général du Doubs sur les impacts induits par les mouvements de frontaliers. Des économistes et géographes ont tenté de mesurer les effets de l'accord bilatéral libérant la circulation des personnes sur les territoires (ALCP), notamment dans les zones frontalières.

L'étude relève que l'ALCP a suscité de vives craintes de part et d'autre de la frontière. Au préalable, un employeur suisse devait appliquer la préférence nationale et ensuite se retourner vers la main d'œuvre frontalière. L'accord bilatéral, signé en 2002, introduit un contrat de travail inférieur à 90 jours pour les ressortissants européens, sans permis de travail spécifique. Cette facilité d'embauche fait craindre une augmentation du chômage en Suisse et du côté français une fuite des travailleurs attirés par des salaires plus élevés.

Depuis 2000, les frontaliers ne cessent d'augmenter dans le canton de Neuchâtel, plus de 62% de 2000 à 2006, soit 7,5% de la population active. Cependant les chercheurs observent que les effets de la libéralisation ne sont pas perceptibles dans les courbes d'évolution. Ce qui est démontré, c'est que l'appel aux frontaliers a perduré malgré la récession économique frappant notamment les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds en 2001.

Contrats de courte durée

Sans pouvoir l'évaluer quantitativement, il semble qu'un nouveau mode de recrutement pourrait expliquer ce phénomène. Les entreprises suisses utilisent de plus en plus les agences de placement. Le contrat de 90 jours serait une voie d'accès au marché. D'autre part, les agences négocient le salaire au prix du marché suisse tout en payant les salariés à un prix fixé par elles. Elles bénéficient ainsi d'une marge supplémentaire. De plus, les agences peuvent élargir l'aire de recrutement et on voit apparaître la Bretagne et le Nord-Pas-de-Calais comme pourvoyeurs de main d'œuvre. Il découle de cette pratique une augmentation de la pression immobilière dans les zones d'habitat des frontaliers en France.

De leur côté, les employeurs helvétiques hésitent entre capitaliser sur du personnel formé et garder une activité d'innovation ou développer une stratégie de compétitivité par l'abaissement des coûts salariaux. Par ailleurs, le statut de frontalière repose sur le constat qu'il est plus profitable de rester vivre en France avec un salaire suisse. Mais ce postulat est fragile et pourrait suivre l'évolution économique.

Les chercheurs imaginent deux scénarios extrêmes pour le futur. Malgré la mutation de l'activité du secteur secondaire vers le tertiaire dans le Doubs, l'essor de l'économie neuchâteloise restera prépondérant.

La première option serait le choix d'une économie basée sur des acquis techniques maîtrisés et des coûts de production faibles comparés aux autres régions suisses. Ainsi les travailleurs du secteur industriel viendraient de France attirés par des salaires élevés, mais trop bas pour les Suisses. La pression sur le marché local franc-comtois serait alors de plus en plus forte, les emplois étant de courte durée.

L'autre alternative plus satisfaisante, la poussée du travail frontalier est interprétée comme une situation transitoire qui permet la venue de compétences nécessaires à une production de haut niveau pour laquelle la compétitivité naît de l'innovation.

En conclusion, les chercheurs estiment que pour les industries innovantes de l'Arc jurassien -l'horlogerie, la microtechnique, le biomédical-, l'enjeu se situe très certainement à ce niveau. Reste que tant et aussi longtemps que les sociétés sont gérées par les intérêts privés, les équilibres humains seront difficiles à satisfaire d'un côté comme de l'autre de la frontière.

Alain Bringolf

Dépôt du référendum contre la libre circulation

02.10.2008

Partis et associations, de gauche comme de droite, sont unanimes : la coopération avec l'UE est une *success story* pour la Suisse. Avec des nuances dans l'argumentation, les organisations soussignées convergent toutes vers un seul et même but : se battre en faveur de la reconduction et de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes.

Le PDB, le PDC, le PEV, le PRD, les Verts, les Verts-Libéraux, les Libéraux et le PS en sont convaincus: les Accords bilatéraux avec l'Union européenne doivent être reconduits, car ils apportent de nombreux avantages à la Suisse. Grâce aux accords avec l'UE, la Suisse a pu retrouver le chemin de la croissance. Ainsi, au cours des ces trois dernières années ce ne sont pas moins de 190'000 emplois qui ont été créés en Suisse. De plus, grâce aux mesures d'accompagnement, les conséquences négatives sur les conditions de travail ont pu être considérablement réduites.

Le PDB, le PDC, le PEV, le PRD, les Verts, les Verts-Libéraux, les Libéraux et le PS feront campagne avec leurs organisations jeunesse et avec d'autres associations. Ils se battront avec force en faveur du OUI et détailleront à la population les nombreux avantages de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Les partisans sont donc prêts pour une campagne engagée. Chacun soutiendra le projet avec les arguments propres à ses convictions politiques, mais tous convergeront vers le même but : convaincre d'un OUI aux Accords bilatéraux.

Défis pour les conventions collectives : il est temps d'agir pour protéger l'Europe sociale.

Bruxelles, le 23 octobre 2008

Le Parlement européen (PE) a voté hier à une large majorité, y compris les votes du Parti populaire européen (PPE), un rapport rédigé par Jan Andersson (Parti socialiste européen) concernant les défis pour les conventions collectives dans l'Union européenne. Par le vote de ce rapport, le PE exprime ses vives préoccupations au sujet des jugements rendus par la Cour de Justice européenne dans les cas Viking, Laval, Ruffert et Commission contre Luxembourg.

Grâce à ce vote du rapport Andersson, le PE a souligné que les libertés économiques, telles que la liberté de prestation de services, n'étaient pas supérieures aux droits fondamentaux, tout comme le droit des syndicats à mener une action collective. En outre, le PE met en particulier l'accent sur le droit des partenaires sociaux à garantir la non-discrimination, l'égalité de traitement, et l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés. Le PE appelle donc la Commission à rédiger les propositions législatives requises, qui contribueraient à empêcher une interprétation conflictuelle dans l'avenir. Une révision partielle de la directive sur les travailleurs détachés pourrait être envisagée, après une analyse approfondie de son impact actuel dans les États membres.

Le PE a appelé également à une réaffirmation en droit primaire de l'équilibre entre droits fondamentaux et les libertés économiques, afin d'éviter une atténuation des normes sociales. De manière spécifique, l'exercice des droits fondamentaux, tels qu'ils sont reconnus par les États membres et la Charte des droits fondamentaux, ne devrait pas être menacé.

Selon John Monks, Secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES):
« Ce vote montre clairement que le PE a réussi à trouver un compromis qui permet de sauvegarder le modèle social européen et de protéger les systèmes de relations industrielles dans les États membres, et je remercie les membres du PE qui ont compris l'importance de cette question pour l'avenir de l'Europe et se sont efforcés de faire adopter ce rapport. La concurrence loyale entre les entreprises et le respect des négociations collectives constituent un intérêt et une préoccupation que partagent tous les syndicats en Europe, dans les « anciens » ou les « nouveaux » États membres. Je suis particulièrement heureux de constater que le PE ait cherché le moyen de rétablir un équilibre adéquat entre droits sociaux fondamentaux et libertés économiques. La CES demande à nouveau aux institutions européennes d'examiner d'urgence et avec sérieux l'adoption d'un protocole de progrès social à ajouter aux traités. »

La CES parle d'une seule voix au nom des intérêts communs des travailleurs au niveau européen. Fondée en 1973, elle représente aujourd'hui 82 organisations syndicales dans 36 pays européens ainsi que 12 fédérations sectorielles.

Pour plus d'informations :
Patricia Grillo.
Responsable de la Communication et de la Presse
Tél: + 32 (0)2 224 04 30 - GSM: + 32 (0)477 77 01 64
E-mail : Pgrillo@etuc.org

Le PS soutient l'extension de la libre circulation des personnes

25 octobre 2008

Les socialistes recommandent de voter oui à l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie.

Samedi lors de leur congrès à Aarau, ils se sont exprimés nettement en faveur de cet objet qui sera soumis au peuple le 8 février.

Le mot d'ordre a été voté par 293 voix contre 15 et quelques abstentions. Les délégués du PS suisse se sont ralliés aux arguments de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey. La ministre des affaires étrangères a déclaré que la Suisse avait plus que jamais besoin de l'accord sur la libre circulation avec l'Union européenne, car un affaiblissement de la conjoncture s'annonce.

Syndicalistes insatisfaits

Plusieurs syndicalistes romands se sont insurgés contre les conséquences négatives de la libre circulation des personnes sur les conditions de travail en Suisse. Certains ont exigé un renforcement des mesures d'accompagnement et des mesures pour lutter contre la pénurie de logement, d'autres le refus pur et simple de l'accord.

Mme Calmy-Rey a reconnu que l'accord a entraîné du dumping salarial dans certaines branches. Mais les contrôles ont été augmentés et mieux ciblés. Et le durcissement des sanctions montre des résultats positifs, selon la ministre, qui a promis que les contrôles seront encore une fois augmentés de 20 % en 2010.

Selon la ministre, l'accord a fait ses preuves, même en période de recul économique. Il a eu un impact important sur la réussite économique du pays. Si de nombreux travailleurs européens n'étaient pas venus en Suisse, les entreprises suisses auraient déménagé à l'étranger.

Le référendum de l'extrême droite et d'une partie de l'UDC ayant abouti, les citoyens se prononceront le 8 février sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et la Bulgarie. Le Parlement a décidé de lier les deux objets en votation.

Source: SDA/ATS

La direction de l'UDC est opposée au paquet de la libre circulation des personnes

29 octobre 2008

Après de longues et intenses discussions la direction de l'UDC a décidé de proposer aux organes du parti de donner une consigne de vote négative concernant le projet combiné de libre circulation des personnes qui sera soumis au peuple en février 2009. En liant au printemps 2008 les deux projets de poursuite et d'extension de la libre circulation des personnes, le Parlement a empêché le peuple d'exprimer sa volonté réelle. Le Conseil fédéral ne s'est opposé que pour la forme à cette modification de sa proposition initiale. A la suite de cette union des deux projets, les citoyens ne peuvent donner qu'une seule réponse à deux questions distinctes. C'est pour cette raison que l'UDC a renoncé à lancer un référendum. Or, comme un référendum a néanmoins abouti et que ce projet combiné sera soumis au peuple suisse le 8 février 2009, la direction du parti s'est prononcée contre ce paquet de libre circulation des personnes après avoir soigneusement pesé les intérêts de la Suisse.

Lorsqu'il y a un clivage en termes de prospérité, la libre immigration est toujours dans l'intérêt des pays pauvres. La différence de niveau de vie entre la Bulgarie et la Roumanie, d'une part, et la Suisse, d'autre part, est énorme. Il y aura forcément un nivellement par le bas au détriment de la Suisse. Conséquences: une baisse des salaires et plus de chômeurs. Une perspective d'autant moins acceptable compte tenu des difficultés économiques qui nous attendent!

La naïveté du Conseil fédéral dans l'application de l'accord de libre circulation des personnes face à la situation économique actuelle est confondante: en mai 2008, le gouvernement a renoncé à réintroduire des limites maximales pour l'immigration en provenance de l'UE alors qu'il en aurait eu la possibilité compte tenu de l'augmentation constante des entrées en Suisse. A peine cinq mois plus tard, la menace d'une récession globale montre combien ce nouveau contingentement aurait été utile. L'affirmation selon laquelle un Allemand au chômage rentrerait dans son pays pour y vivre du système Hartz IV, alors qu'il a droit aux indemnités de chômage suisses, est complètement irréaliste. Ce constat vaut à plus forte raison pour l'afflux de personnes auquel il faut s'attendre en provenance de Roumanie et de Bulgarie. L'époque où la Suisse pouvait s'offrir une attitude aussi naïve est définitivement révolue. Il est temps de se battre enfin pour défendre les intérêts de la Suisse.

En cas de refus populaire du paquet de libre circulation des personnes, le Conseil fédéral aurait l'opportunité de négocier de meilleurs accords pour l'extension de la libre circulation des personnes. Il n'est nullement obligé de résilier la libre circulation des personnes avec l'UE. Il pourra immédiatement soumettre la poursuite de l'accord actuel au Parlement qui ne la lui refusera certainement pas.

Les délégués de l'UDC Suisse donneront le mot d'ordre au sujet de la libre-circulation des personnes à l'occasion de leur assemblée du 29 novembre 2008 à Dietikon (ZH).

L'inexorable glissade de Blocher

30.10.2008

Volte-face? Retournement de veste? Comment dénommer cette position?... La direction de l'UDC, qui refusait de lancer un référendum sur la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes, décide subitement de soutenir celui qui a abouti. Ah, oui: culbute!

Depuis l'élection de la «félonne» Eveline Widmer-Schlumpf, en décembre 2007, le directoire de l'UDC a perdu la tête. Désemparés, lancés dans une chevauchée qui frappe de ses sabots les champs de l'amertume, les ténors du parti ont entamé une longue glissade.

A des militants qui croient œuvrer pour le bien du pays, ils ont proposé l'opposition systématique contre un gouvernement pourtant plus bourgeois que jamais. Et surtout, à la volonté des affidés UDC de se protéger des libres allers et venues de nos voisins, ceux de l'Union européenne, ils avaient prôné le bon sens, celui des échanges.

En surface, c'était politiquement peu compréhensible; au fond apparaissait une réalité crue. Les financiers du parti, ceux qui constituent le nerf de la guerre, ne passent pas leur temps à lancer le drapeau à croix blanche. Ce sont de grands importateurs de voitures (Walter Frey) ou de rames de train (Peter Spuhler) et ils ont conscience que la libre circulation des personnes est économiquement vitale pour ce pays.

Blocher le chimique, bien placé aussi pour le savoir, leur avait cédé; il s'est retrouvé isolé de sa base. Et sa volonté de plus dialoguer avec les deux conseillers fédéraux UDC s'est finalement retournée contre lui. Le jour où le Conseil fédéral, après un an de réflexion secrète, injectait des dizaines de milliards pour sauver les banques, la «Weltwoche», «son» journal (paraphrasant la phrase de Ben à l'exposition universelle de Séville), titrait: «La crise n'existe pas». Blocher s'avouait déconnecté. Politiquement anéanti.

Il a pris aujourd'hui le pari de renouer avec ses bas sentiments et la base de son parti. L'avenir économique du pays? Ce n'est pas sa préoccupation première. Après la culbute, il nous reste à lui souhaiter la chute.

Denis Etienne

<http://www.tdg.ch/actu/suisse/inexorable-glissade-blocher-2008-10-29>

Peter Spuhler : "Un refus des accords bilatéraux serait une catastrophe"

30.10.2008

Peter Spuhler, conseiller national et patron de Stalder Rail, est un homme de poids de la nouvelle UDC. Contrairement à son parti, il est favorable à la libre circulation. Interview.

Vous confirmez que vous allez constituer un comité UDC du OUI. Comme vous l'aviez fait en 2005... n'est-ce pas aussi un risque de diviser encore davantage l'UDC ?

La décision de la direction du parti m'a surpris. Mais il était de notoriété publique depuis les dernières votations sur ce sujet que le parti est partagé sur cette question. Moi, personnellement, je vais – comme dans le passé – m'engager pour la libre circulation et par conséquent essayer de former un comité UDC comme en 2005.

La direction de l'UDC a-t-elle peur avec les bilatérales de n'être pas compris par sa base. Comme ce fut le cas avec le programme d'armement... Et donc elle change d'avis ?

Je ne sais pas. Il faut poser cette question à la direction de l'UDC.

Pour reprendre pied auprès de son électorat très anti-européen, la direction de l'UDC ne prend-elle pas la Suisse en otage ?

Tout d'abord il faut préciser que le Parlement a fait l'erreur de lier les deux objets. Notamment celui de la confirmation de l'accord sur la libre circulation et l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie. Ceci afin de soumettre à la votation populaire un seul et unique paquet. Alors que nous, le Parlement, avons toujours promis que tout accord bilatéral serait soumis à une votation populaire.

Avec ce paquet, le choix se résume à tout ou rien. Eu égard de cette nouvelle situation, il faut peser le pour et le contre. Je suis, malgré tout, d'avis que le pour domine. Et donc il faut accepter le paquet dans son ensemble. Les accords bilatéraux sont vitaux pour l'économie suisse.

En cas de Non aux bilatérales que se passe-t-il pour la Suisse économique (donc pour tout le monde) ?

J'ai toujours dit, que pour rester un état indépendant politiquement, nous devons ouvrir notre politique économique. Les accords bilatéraux nous offrent une solution taillée sur mesure. Donc, un refus des accords bilatéraux serait une catastrophe, car tous les accords bilatéraux qui incluent la libre circulation des personnes, les marchés publics, l'agriculture, les transports terrestres, le transport aérien, et la recherche tombent à l'eau six mois après le non sans que la Suisse ou l'UE en informe. C'est une disposition du contrat connue comme la clause guillotine.

Chacun s'en défend, mais nous assistons à une guerre des chefs au sein de l'UDC. N'avez-vous pas l'impression que les attaques dont vous faites l'objet, cherchent surtout à vous déstabiliser, vous qui le plus fortement avez dit qu'il fallait tourner la page Blocher ?

Ce sont des suppositions que je ne veux pas commenter.

M. Blocher a changé d'avis. Lors de la réunion de la direction du parti de lundi soir, il a voté contre la libre circulation. N'est-ce pas incompréhensible de la part d'un entrepreneur à succès ?

Je ne sais pas. Je n'ai pas participé à la séance. Il faut poser cette question à M. Blocher.

En cas de durcissement des fronts au sein de l'UDC, envisagez-vous de quitter le parti et de rejoindre le Parti Bourgeois démocratique dont une section doit voir le jour prochainement dans le canton de Thurgovie?

Non, je me sens à l'aise dans mon parti. Et des débats comme celui sur la libre circulation des personnes sont normales dans un parti démocratique et qui a différents courants de pensée. Je ne suis pas entré en politique pour chercher l'harmonie.

<http://www.24heures.ch/actu/suisse/peter-spuhler-refus-accords-bilateraux-catastrophe-2008-10-30>

Un «non» incompatible

2 novembre 2008

Les délégués de l'UDC ne se prononceront pas seulement sur la libre circulation mais aussi sur la participation de leur parti au Conseil fédéral

Le comité directeur de l'UDC a décidé de faire campagne contre les accords sur la libre circulation et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie, soumis à votation populaire le 8 février 2009. Cette prise de position, que les délégués doivent confirmer le 29 novembre, a suscité jusqu'ici des commentaires ironiques. Quelle valse-hésitation! D'abord le refus de soutenir le référendum (les jeunes UDC et plusieurs sections cantonales passant outre), puis la proposition de boycotter le scrutin sous prétexte que le Parlement a dénaturé le sens du vote en ne posant qu'une question amalgamant la confirmation de la libre circulation à son extension, et enfin la recommandation de voter «non». Christoph Blocher peut citer la formule célèbre: *«Il faut bien que je les suive parce que je suis leur chef»*.

Opposition en deux discours

Les partis radical et démo-chrétien, à la suite de la non-réélection de Christoph Blocher, ont formulé leur position en ces termes: la participation de l'UDC au Conseil fédéral serait justifiée proportionnellement à son poids électoral à deux conditions: mettre fin à un style de campagne xénophobe, accepter la collaboration avec l'Union européenne par accords bilatéraux. Or, le refus de la libre circulation par l'UDC transgresse cette règle de base minimale. Rien de bien nouveau, dira-t-on trop facilement. De toute façon, l'UDC est dans l'opposition. Elle use de sa liberté de manœuvre.

Mais, de fait, l'UDC poursuit deux objectifs. Premièrement, revenir au pouvoir fédéral. Deuxièmement, s'assurer que les conseillers fédéraux élus seront ceux qu'elle aura choisis. Et, dans ce but, elle s'est dotée de règles statutaires strictes, qui ont l'ambition de restreindre le libre choix du Parlement.

Or elle ne peut à la fois s'opposer à une politique européenne minimale et vouloir faire entrer ses partisans, porteurs de cette doctrine, au Conseil fédéral.

Prise de position

Les délégués de l'UDC se réunissent le 29 novembre. Avant qu'ils prennent leur décision, ils devraient connaître l'enjeu. Et cet enjeu, il appartient aux partis gouvernementaux de le formuler, chacun à sa manière et dans son style: pas de participation au Conseil fédéral sans une claire adhésion aux accords avec l'Union européenne. Il faut le dire avec intransigeance.

Inutile donc de passer en revue les candidats qui seraient potentiellement éligibles, si une opportunité se présentait, dotés d'un profil assez partisan côté cour zurichoise et assez souple côté jardin parlementaire. Inutile car la question de la participation aura été tranchée le 29 novembre.

André Gavillet